

***Groupe municipal
Rouen Social et Libéral
(UMP, Centristes et apparentés)***

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2008
MOTION D'URGENCE

Le 24 janvier 2008, la Ville de Rouen a mis en place un dispositif pour assurer un service minimum d'accueil pour les enfants scolarisés en primaire. Hier, jeudi 15 mai 2008, **le Maire de Rouen a refusé de reconduire ce dispositif**, obligeant des parents d'enfants scolarisés à s'organiser en urgence pour trouver un mode de garde ou même de prendre une journée de congé.

A l'inverse de Rouen, le 15 mai, près de 3000 communes sur les 22500 possédant une école ont appliqué ce principe de continuité du service public.

Comme l'indique le ministre Xavier DARCOS : " Je refuse la double peine qui voulait qu'à l'absence d'enseignement pour les enfants, s'ajoute l'obligation de trouver des solutions de garde alternatives voire de prendre un jour de congé forcé ". Cette « prise d'otages des familles les plus modestes » montre que **Madame le Maire ne souhaite pas se préoccuper des difficultés rencontrées par les familles lors de ces journées de mobilisation.**

Je remarque que le **conservatisme** dont font preuve les maires de gauche est habituel puisque, lors des dernières vacances scolaires de printemps, l'opposition nationale refusait les stages de remise à niveau voulus par les parents d'élèves et qui ont finalement bénéficié à 80 000 élèves, issus de familles modestes, de CM1-CM2 grâce à 15 000 enseignants volontaires.

La conséquence en est un projet de loi, annoncé hier par Monsieur le Président de la République, qui obligera d'une part les enseignants à déclarer 48 heures à l'avance s'ils sont grévistes et, d'autre part, les communes à organiser ce service minimum d'accueil pour les enfants scolarisés. Rappelons que celui-ci sera pris en charge financièrement par l'Etat. **Ce dispositif permet de concilier intelligemment droit de grève et continuité du service public.**

Dans l'attente de ce texte de loi, **le Conseil municipal de Rouen demande à Madame le Maire d'organiser ce service minimum d'accueil** des enfants du primaire en cas de nouvelle grève dans l'Education Nationale et de faire connaître largement ce dispositif aux parents d'élève afin d'en assurer l'efficacité.